

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 72 (1980)
Heft: 4

Artikel: Les femmes dans l'économie
Autor: Ducommun, Rosalie
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385996>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les femmes dans l'économie

L'agriculture du tiers monde emploie plus de la moitié des femmes «économiquement actives»

Le nombre de femmes participant à une activité économique ne cesse d'augmenter dans le monde: de 344 millions en 1950, il est passé à près de 600 millions en 1975 et devrait avoisiner 900 millions vers la fin du siècle.

Agricultrices par tradition et par nécessité en Afrique et en Asie, employées dans le commerce, les communications et les services en Amérique du Nord, en Amérique latine et en Europe occidentale, réparties presque également entre les différents secteurs économiques dans les pays de l'Europe de l'Est, elles partagent toutes, quoique à des degrés divers, un point commun: la difficulté de faire passer dans les faits leur droit théorique à l'égalité de chances et de traitement.

Telle est la conclusion majeure d'une étude statistique d'ensemble effectuée par le Bureau du BIT pour les questions des travailleuses.* Bien que la plupart des chiffres se rapportent à l'année 1975, l'étude s'appuie sur les estimations les plus récentes disponibles au niveau international, compte tenu des délais nécessaires pour le rassemblement et l'ajustement des données nationales en vue d'améliorer leur comparabilité. Le tableau d'ensemble ainsi esquisonné n'a d'ailleurs rien perdu de son actualité, les tendances générales s'étant encore accentuées au cours des dernières années. On doit cependant tenir compte du fait que la définition des «femmes économiquement actives» varie selon les pays et qu'il est impossible d'évaluer exactement le nombre de femmes travaillant dans le secteur agricole.

Une sur quatre en Chine

En 1975, on dénombrait près de deux milliards de femmes, tous âges confondus, dans le monde. Selon les évaluations du BIT, 576 millions d'entre elles, soit 29%, faisaient partie de la population active. Elles représentaient plus du tiers de la main-d'œuvre totale du monde.

La répartition géographique de ces travailleuses était très inégale. Ainsi, une sur quatre d'entre elles était chinoise et trois autres grands pays occupaient à eux seuls plus de 30% de la main-d'œuvre féminine: l'Inde avec 77 millions, l'URSS avec 63 millions et les Etats-Unis avec 36 millions.

* *La participation des femmes à l'activité économique dans le monde*, BIT, Genève (à paraître prochainement).

L'Amérique latine avait le taux d'activité féminine le plus bas, avec 14 % et les femmes y représentaient seulement 22,3 % de la main-d'œuvre totale. En URSS, au contraire, 46 % des femmes (soit près d'une sur deux) travaillaient et elles constituaient virtuellement la moitié (49,7 %) de la main-d'œuvre.

L'importance de l'agriculture

L'agriculture était la principale source d'emploi pour plus de la moitié des femmes économiquement actives; le secteur industriel en occupait un peu moins de 20 % et le secteur des services près de 30 %.

Sur les 287 millions de travailleuses qui tiraient leurs revenus de l'agriculture, 216,5 millions, soit les trois quarts, appartenaient à des pays d'Asie. L'Afrique en employait 34 millions et dans près de la moitié des pays africains, neuf femmes sur dix comptées comme actives travaillaient dans le secteur agricole. On en dénombrait une sur quatre dans ce secteur en Europe, en Océanie et en URSS, mais seulement une sur cent en Amérique du Nord.

Deuxième grand secteur d'emploi des femmes par ordre d'importance: celui des services, avec 147 millions de travailleuses. Plus de la moitié des femmes actives des régions développées travaillaient dans l'une ou l'autre de ses branches contre moins de 20 % en Afrique et en Asie. On notait des pourcentages particulièrement élevés en Amérique du Nord (78 %), en Amérique latine (67 %) et dans les pays d'Europe à économie de marché (59 %).

Quant au secteur industriel, il occupait une petite fraction seulement des femmes actives dans le tiers monde: 6 % en Afrique et moins 5 % dans 12 pays d'Asie.

Inégalité persistante

L'étude estime que la main-d'œuvre mondiale comprenait en 1975 quelque 55 millions de jeunes de dix à quatorze ans, dont 22 millions de fillettes. Près de 80 % de ces jeunes travailleuses étaient employées en Asie, 16 % en Afrique et moins de 4 % en Amérique latine.

Dans les régions développées (Amérique du Nord, Europe, URSS), sur 500 travailleuses, il n'y en avait en moyenne qu'une seule de moins de 15 ans.

L'étude indique également que 15 millions de femmes exerçaient encore une activité à l'âge de 65 ans et plus. Elles représentaient 2,6 % de la population féminine active du monde.

Bien que les mesures discriminatoires délibérées soient maintenant beaucoup plus rares que dans le passé, les dispositions législatives, les conventions collectives ou les règlements du travail ne

comportant pratiquement plus de clauses discriminatoires, l'analyse des données disponibles pour 80 pays montre clairement que les travailleuses ne bénéficient pas encore de l'égalité de chances et de traitement en matière d'emploi. Elles sont en général confinées aux travaux les moins favorisés, souvent sous-payés, même s'ils demandent de grandes qualifications.

En période de chômage ou de sous-emploi, les femmes sont souvent les premières à être licenciées. En outre, les allocations de maternité sont fréquemment considérées comme un fardeau financier et le mariage, la grossesse ou la maternité servent trop souvent de prétexte à un renvoi. Les traditions et les coutumes nationales ou régionales persistantes contribuent à perpétuer, sous une forme plus pernicieuse encore peut-être, l'inégalité de traitement dont sont victimes les travailleuses.

A l'ordre du jour de la Conférence

Dans les deux tiers des 80 pays considérés, les femmes constituaient entre la moitié et 80 % de l'effectif total des travailleurs des services, mais moins de cinq femmes sur 1000 occupaient un poste de directeur ou de cadre administratif supérieur dans environ la moitié des pays. Dans le groupe des professions scientifiques, techniques et libérales, les femmes sont généralement des salariées et souvent employées aux postes subalternes.

Engagée dans un effort de longue haleine pour combattre la discrimination sous toutes ses formes, l'OIT a adopté, depuis sa fondation, plusieurs instruments en faveur des femmes au travail.

Mais il est maintenant reconnu que des mesures de portée plus générale sont souhaitables. C'est pourquoi est inscrite à l'ordre du jour de la session 1980 de la Conférence internationale du travail une question intitulée «Egalité de chances et de traitement pour les travailleurs ayant des responsabilités familiales». Il s'agira d'une première discussion en vue de l'adoption éventuelle, en 1981, d'un instrument international en faveur de cette catégorie de travailleurs dont les hommes ne sont pas exclus, mais qui intéresse d'abord et avant tout les femmes.

Rosalie Ducommun